

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 2 : "PILON – BOURGADE – Les LICES"

**JEUDI 21 MARS 2013 à 18 heures,
salle Louis Blanc**

Etaient présents :

Monsieur le Maire
M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",
Mmes SIRI, ANSELMI, SERDJENIAN, adjointes,
MM. HAUTEFEUILLE, GUIBOURG, conseillers municipaux délégués,
Mmes ISNARD, SERRA, GUERIN, BARASC, conseillères municipales,
Mme CATINO, directeur général adjoint des services,
M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,
M. DUBOIS, chef de poste de la police municipale,
M. ILBERT, agent technique municipal,
Capitaine ROLANDO, commandant la Brigade de Gendarmerie,
Mme SERVE, représentant la société SITA,

Mme Evelyn BOUCHET, coprésidente représentant les administrés,
M. SCAGLIOLA, coprésident suppléant représentant les administrés,

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusés :

Mme Cécile CHAIX, adjointe, présidente du quartier,
M. Franck BOUMENDIL, adjoint, président suppléant du quartier.

* * *

M. GIRAUD ouvre la onzième session des Comités de Quartiers.

A l'appui d'un document powerpoint, il présente les principaux projets concernant la Commune dans son ensemble puis plus spécifiquement le quartier.

PROJETS de LOGEMENTS

L'état d'avancement des trois programmes de constructions est le suivant :

Les Lices : 53 logements locatifs.

- la fin du gros œuvre est prévue pour le mois d'avril,
- le démarrage du second œuvre suivra pour une livraison début 2014.

Le Couvent : 34 logements locatifs.

- le dernier niveau de parking souterrain sera atteint en juillet,
- la réalisation des fondations par niveau suivra pour une arrivée au niveau 0 en fin d'année,
- la réalisation des bâtiments en surface devrait durer 12 mois pour une livraison estimée pour le 1^{er} semestre 2015.

Hôpital : 83 logements locatifs.

- le démarrage des travaux est prévu pour l'automne,
- la réalisation du programme s'échelonnera sur environ 27 mois.

POLE ENFANCE

Le point concernant cette réalisation est le suivant :

- le chantier a été engagé fin juin 2012,
- les travaux de terrassement, de fondations et de gros œuvre sont terminés,
- le planning est conforme aux prévisions pour une livraison du bâtiment en fin d'année 2013,
- l'ouverture est prévue pour janvier 2014.

Il est rappelé que le bâtiment regroupera :

- une crèche de 60 places (en multi-accueil),
- une crèche familiale,
- deux accueils de loisirs pour les enfants des écoles primaires et maternelle,
- un jardin d'enfants,
- toute la restauration scolaire.

Le coût du projet est estimé à environ 7 millions d'euros.

Il est précisé aux administrés que 9 places de stationnement sous forme de "dépose minute" sont prévues afin que les parents puissent déposer leurs enfants et repartir. Ces emplacements ne seront en aucun cas réservés au stationnement permanent.

En revanche, une fois le chantier de logements programmé sur le site de l'ancien Hôpital réalisé, la Ville récupèrera le parking Foch avec une capacité de 100 places, identique à sa constitution actuelle.

CHAPELLE du COUVENT

Les travaux actuellement en cours concernant la restauration intérieure du bâtiment consistent en :

- la réalisation d'échafaudages intérieurs,
- la réfection complète des enduits intérieurs et des sols en carreaux de terre cuite,
- la restauration de l'ensemble des décors peints, tableaux, statuaire ...
- la mise aux normes de l'installation électrique,
- l'installation d'éclairages de mise en valeur,
- la mise en place d'une installation de chauffage adaptée à ce type de bâtiment.

Le déroulement des opérations est le suivant :

- les marchés ont été notifiés aux entreprises fin février 2013,
- ces dernières sont en "période de préparation" depuis le 4 mars,
- les travaux effectifs vont démarrer et la date prévisionnelle de livraison est programmée pour le 27 décembre 2013.

L'enveloppe globale des marchés de travaux attribués s'élève à 1.056.000 € TTC.

M. HAUTEFEUILLE rappelle que les travaux de reprise des enduits extérieurs ont été effectués aux frais exclusifs de l'entreprise prestataire.

CARREFOUR de la BOUILLABASSE

Le réaménagement du carrefour de la Bouillabaisse a été opéré par le Conseil Général. Il s'agit d'un test.

En fonction des résultats constatés au niveau de la circulation à l'occasion de la période de Pâques, la remise en service des feux tricolores sera envisagée.

VIEUX PORT

Deux appontements ont été remplacés dans le bassin du Vieux Port pour un montant de 320.000 € HT.

Ces équipements évolueront en fonction du niveau des eaux du Port. La capacité d'accueil de bateaux à l'amarrage reste inchangée.

NOUVEAU CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE

L'actuel bâtiment du CCAS est situé avenue de la Résistance, à proximité immédiate de l'ancien Hôpital. Sachant que le bâtiment doit être démolé, il a été décidé de construire de nouveaux locaux pour l'ensemble des services du CCAS.

Ce nouveau bâtiment sera situé à l'angle de l'avenue Grangeon et de la rue du Temple, sur l'emprise foncière du "Foyer des Aînés".

Les travaux seront terminés avant l'été et leur coût s'élève à 513.000 €.

MUSEE de la GENDARMERIE et du CINEMA TROPEZIEN

Le bâtiment actuel de l'ancienne Gendarmerie va être réhabilité pour devenir le "musée de la gendarmerie et du cinéma tropézien".

Différents espaces seront créés :

Rez-de-chaussée : accueil, salle d'exposition temporaire et boutique du musée),

Premier étage :

- thème 1 : histoire du corps de la gendarmerie de Saint-Tropez et du bâtiment,
- thème 2 : histoire du cinéma à Saint-Tropez.

Deuxième étage :

- thème 3 : mythe et réalité de Saint-Tropez à travers le cinéma.

Troisième étage : bureaux administratifs et réserves des collections du musée.

Après de multiples échanges entre les services municipaux et l'Architecte des Bâtiments de France, ce dernier vient d'émettre un avis favorable sur les dossiers de permis de démolir et de construire.

La façade sera maintenue et étayée le temps de démolir et de reconstruire le bâtiment d'une superficie d'environ 800 m².

Le dossier de consultation des entreprises est quasiment terminé. La démolition débutera après l'été et sera suivie des travaux de gros œuvre.

La livraison est programmée pour l'été 2014.

Il est rappelé que la Ville est un site inscrit. L'Architecte des Bâtiments de France doit donc donné son aval sur les différents projets présentés. Ses décisions entraînent certaines fois des surcoûts et un rallongement considérable des délais de livraison. Pour exemple, il est cité le dossier de projet de logement sur le terrain de l'ancien Hôpital puisque le dossier a du être entièrement revu de façon à inclure le bâtiment situé en façade de l'avenue Foch.

CINEMA "LE STAR"

Au printemps, la société CIDINVEST remettra à la Ville, en pleine propriété, un cinéma d'environ 170 places, situé en sous-sol du nouvel "Hôtel de Paris".

Les travaux d'aménagements intérieurs seront réalisés par la Ville pour un montant de 320.000 €. L'architecte d'intérieur a été sélectionné et présentera très prochainement aux élus le projet finalisé.

La Ville disposera alors de deux salles de projections dont l'une sera utilisée en permanence pour les projections et l'autre pourra ponctuellement être affectée à d'autres activités : conférences, concerts, festivals de films, réunions, ...

Monsieur le Maire informe les participants qu'un système de comptabilité va être mis en place pour tenir compte de l'utilisation éventuelle de la salle par l'Hôtel dans le cadre, par exemple, de séminaires. Parallèlement, la Ville pourra louer la salle de conférences de l'établissement.

Cette nouvelle salle municipale donnera une dimension nouvelle aux événements organisés par la Ville durant les mois d'hiver.

PLATANES de la PLACE BLANQUI

Les trois arbres morts durant la réalisation du chantier, ont été remplacés par la société gérante de l'Hôtel de Paris.

A cette occasion, **Monsieur le Maire** rappelle qu'une fois les travaux du musée de la Gendarmerie terminés, la place Blanqui sera réhabilitée. Un projet est en cours de préparation.

MAISON de RETRAITE "Les PLATANES"

Avant l'été, un sas sera créé à l'entrée de l'établissement afin de protéger les résidents.

A l'automne, un ascenseur sera installé pour améliorer les conditions de travail des personnels et faciliter les déplacements des pensionnaires.

De plus, des travaux de réhabilitation des volets seront programmés, ainsi que la rénovation du système d'alarme incendie.

BOULEVARD des ANTIBOUL

Des travaux de réfection de la voirie ont été entrepris sur ce site pour un montant de 115.000 € TTC.

ECLAIRAGE PUBLIC

Outre les rues de la Vieille Ville, la réfection de l'éclairage public concernera aussi toute la place des Lices, ainsi que l'intégralité du périmètre portuaire, de la tour du Portalet à la Société Nautique.

L'inauguration de l'éclairage de la place des Lices devrait avoir lieu en même temps que le lancement des illuminations de Noël.

Le système retenu sera moins énergivore, innovateur et mieux adapté aux différentes situations.

ASSAINISSEMENT

Des travaux de mise aux normes des postes de relèvement du Pilon, de la Croix de Fer et du Moulin Blanc ont été réalisés et réceptionnés pour un montant de 300.000 € TTC.

Ces aménagements étaient obligatoires afin que ces sites soient en adéquation avec la station d'épuration rénovée.

PARKING FOCH

Mme SIRI tient à informer les participants, ainsi que la présidente du GAPE, que très prochainement (12 mai 2013), à l'occasion des travaux de constructions du programme de logements sur le site de l'ancien hôpital, le parking Foch sera fermé.

Les usagers, ainsi que les parents d'élèves, devront donc utiliser les autres parcs de stationnement.

M. GIRAUD rappelle qu'à l'issue des travaux, le parking Foch sera restitué à la Ville, en pleine propriété, avec une capacité de 100 places, comme actuellement.

SOCIETE NAUTIQUE

Dans l'attente d'une structure plus pérenne, prévue dans le cadre du futur plan d'aménagement d'ensemble de l'esplanade du Nouveau Port, la Société Nautique pourra bientôt disposer d'un clubhouse plus spacieux, plus fonctionnel, plus convivial et plus digne de sa réputation et de l'image de la Ville.

Le chantier va reprendre dans les prochains jours. Il a du être arrêté car des études des sols complémentaires ont été demandées par les bureaux de contrôle. Il s'agira d'un bâtiment provisoire (5 ans). Le chantier sera terminé fin juin.

PARKING HAUT XVe CORPS

Ce parking vient de faire l'objet d'une réhabilitation comportant l'enfouissement de tous les réseaux d'eaux pluviales, le revêtement et le traçage au sol des emplacements réservés au stationnement.

BOULEVARD LOUIS BLANC

Lors de la réunion du mois d'octobre 2012, les riverains du boulevard Louis Blanc attiraient l'attention des élus sur le fait que très régulièrement, des automobilistes empruntaient cette voie à contre sens.

Il avait alors été décidé de mettre en place, dans les plus brefs délais, un panneau "sens interdit flash", permettant d'attirer de façon plus soutenue l'attention des conducteurs.

M. GIRAUD et M. LESCA regrettent vivement que ce nouvel équipement ne soit toujours pas en place à ce jour et assurent les riverains qu'il sera positionné très prochainement.

PAROLE AUX ADMINISTRÉS

Boulevard des Antiboul

La représentante du Groupement Autonome des Parents d'Elèves demande s'il serait possible d'améliorer le stationnement des véhicules, au droit de l'école Sainte-Anne.

Mme SIRI rappelle que tous les aménagements sollicités précédemment par cette association ont été pris en compte et réalisés, en relation étroite avec le Directeur de cette école. Il en va à présent du civisme des parents d'élèves qui continuent à ne pas vouloir se rendre au parking des Lices, proche de quelques centaines de mètres.

M. HAUTEFEUILLE précise que concernant le boulevard des Antiboul, il ne s'agit pas de réaménager toute la voie mais seulement la portion comprise entre les locaux de la société SITA et le carrefour des Carles. Les travaux consisteront à réaménager l'accotement, côté lotissement Bonne Source, afin d'y créer un piétonnier.

Société Nautique

Des précisions sont demandées concernant la réalisation du clubhouse de la Société Nautique prévue en deux temps.

Monsieur le Maire précise que le bâtiment actuel est situé dans une zone classée au Plan d'Occupation des Sols en zone NA, c'est à dire en zone d'aménagement futur qui fait l'objet d'une zone d'aménagement d'ensemble.

Tant que ce dispositif n'est pas approuvé, il n'est pas possible de réaliser des structures pérennes dans le périmètre.

Il s'agit d'une procédure administrative extrêmement longue et complexe. Le premier plan d'aménagement d'ensemble a été réalisé par la Municipalité précédente. Il doit à présent être revu et est en cours de traitement, en abandonnant le projet de troisième bassin mais en incluant un bassin technique.

Pour ces raisons, il convenait de prévoir un bâtiment provisoire permettant à la Société Nautique de continuer à travailler dans de meilleures conditions.

Cette dernière remboursera progressivement les dépenses engagées par la Ville.

Nuisances sonores

Malgré une nette amélioration de la part de certains établissements du secteur, le restaurant "Le Bistro" génère toujours des nuisances et semble ne pas vouloir se conformer aux règles en vigueur, notamment en maintenant la présence de haut-parleurs sur la terrasse et les portes d'accès ouvertes.

Monsieur le Maire reconnaît que certains gérants sont récalcitrants. Concernant l'établissement en question, le gérant s'était engagé à réaliser des travaux de façon à réduire les nuisances sonores. Son attention va de nouveau être attirée sur le problème.

Il y a des mesures à suivre. Une fois que les débordements sont constatés par les services de Police, une procédure contradictoire doit être mise en place. Ensuite, le Préfet, éventuellement, peut prendre une décision de "fermeture administrative".

Le **Capitaine ROLANDO** insiste sur le dépôt de plaintes. A partir de témoignages, les refus de fermetures tardives peuvent être motivés. Il rappelle également aux administrés sa totale disponibilité pour les recevoir et prendre en considération leurs doléances.

A son tour, **M. GIRAUD** rappelle qu'à plusieurs reprises, des établissements ont été condamnés mais à des amendes dont les montants sont modiques. Quant à la procédure de "fermeture administrative", elle relève de la seule compétence des services de l'Etat.

Mendicité

Les riverains attirent l'attention des élus sur les troubles à l'ordre public générés par les nombreux Sans Domicile Fixe présents sur la Commune, notamment aux abords de l'Hôtel Byblos et de la Place Blanqui. Concernant ce dernier site, les riverains proposent de déplacer le container qui sert d'urinoir à ces personnes. Des situations d'insécurité, d'exhibitionnisme et de mauvaise image de la Ville sont constatées.

Concernant la Croix de Fer, depuis sa réhabilitation et notamment la taille de sa végétation, le site est beaucoup plus fréquentable.

Monsieur le Maire rappelle qu'un arrêté municipal anti-mendicité a été pris et la Police Municipale a en charge son application, notamment aux endroits stratégiques tels qu'aux abords des distributeurs automatiques de billets et les squares publics. Les lieux signalés par les administrés seront intégrés dans le dispositif.

Le problème est délicat et la législation doit être respectée au niveau des interventions de police. Le problème peut être déplacé mais malheureusement pas solutionné intégralement.

De plus, de nouveaux SDF, en provenance des pays de l'Est, se sont installés à SAINT-TROPEZ. Ils ont un comportement particulièrement agressif, même avec les personnels du Centre Communal d'Action Sociale et de la Croix Rouge.

Le Capitaine ROLANDO rappelle que le contrôle d'identité d'une personne est prévu par la loi mais doit être motivé par une infraction.

Platanes

Les boulistes de la place des Lices s'inquiètent de la taille programmée des Platanes. En effet, cette action ne permet plus d'assurer l'ombre du lieu.

M. LESCA rassure les représentants en les informant que les arbres de la place des Lices feront l'objet d'une taille uniquement au niveau des "gourmands", c'est à dire des petits rejets. L'ambiance du site sera donc préservée.

Pluvial de la Bouillabaisse

Un représentant des riverains du quartier de la Bouillabaisse attire l'attention des élus et des services sur le fait que le pluvial du secteur, situé au droit des commerces, est devenu pratiquement inexistant par manque d'entretien.

De ce fait, lors des fortes précipitations, l'eau s'écoule sur la chaussée et engendre des inondations dans les propriétés proches, l'eau remontant certaines fois par les trappes de visites.

M. LESCA reconnaît que des travaux doivent être réalisés mais représentent un coût très élevé. D'autres secteurs de la Commune ont été traités, en tenant compte des normes obligatoires de recalibrage des ouvrages.

A titre d'information, la Commune dépense environ 50.000 € par an pour l'entretien des réseaux.

Les services seront vigilants sur ce secteur.

Monsieur le Maire informe les participants que la gestion du ruisseau de la Bouillabaisse, situé en limite des communes de SAINT-TROPEZ et GASSIN, relève, depuis le 1^{er} janvier 2013, de la compétence de la Communauté de Communes.

Rue Quaranta

Mme BOUCHET, représentant les administrés du secteur, se fait l'interprète des riverains de la rue Quaranta afin d'obtenir des informations sur l'éventuel rachat de l'immeuble situé à gauche, face à la "Maison d'Ivoire".

Il s'agit d'un dossier privé dans lequel la Commune n'intervient pas et ne dispose d'aucune information.

Avenue Paul Roussel

Mme BOUCHET attire l'attention des élus et des services sur la dangerosité du passage protégé situé au début de l'avenue Paul Roussel, dans son angle le plus proche jouxtant le boulevard Louis Blanc. Plusieurs accidents graves ont eu lieu sur ce site.

Les services municipaux se rendront sur place afin de voir dans quelles conditions la signalisation pourrait être renforcée.

Maisons de la DCNS

Des précisions sont demandées concernant le devenir des villas appartenant à la DCNS, dans le secteur de l'ancien hôpital.

Monsieur le Maire apporte les informations suivantes. A ce jour, la Ville n'a pas connaissance d'un quelconque projet immobilier sur ce site. Il est toutefois avéré que la DCNS, propriétaire, a manifesté son intention de vendre ces terrains.

La Ville, très intéressée par le sort de ce périmètre, a donc pris des dispositions afin d'avoir un droit de regard. Les services municipaux ont même contacté l'E.P.F.R. (établissement public foncier régional) dans ce sens.

Si un projet a été évoqué à une certaine époque, il est à ce jour abandonné.

Cinéma "Le Star"

Des informations sont demandées concernant les conditions d'obtention de ce cinéma par la Ville.

Monsieur le Maire considère que les conditions de vente du terrain, par la Municipalité précédente à la société CIDINVEST (Hôtel de Paris), étaient très favorables pour l'aménageur, au détriment de la Ville.

Il y a donc eu une renégociation par la nouvelle équipe municipale et un échange de volumes. Une délibération du Conseil municipal a officialisé cet échange, étant précisé que la partie revenant à la Ville est supérieure à celle obtenue par l'Hôtel de Paris.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que la négociation a uniquement concerné des volumes.

Il rappelle qu'il s'agit d'une opération patrimoniale particulièrement intéressante pour la Ville. En effet, si un jour il était décidé de vendre le cinéma, cela constituerait une très bonne affaire.

Le cinéma "La Renaissance" connaît des problèmes de sécurité et demande une très grande réhabilitation. Les travaux s'effectueront sur plusieurs mois. De plus, il serait intéressant de prévoir l'agrandissement de cet espace pour en faire une véritable salle polyvalente de 500 à 600 places. Les travaux nécessaires engendreront la suppression des projections quotidiennes.

C'est la raison pour laquelle il était impératif de bénéficier d'une autre salle de cinéma.

A partir du moment où la Commune bénéficiera de deux salles, il y aura une flexibilité beaucoup plus grande.

Carrefour boulevard Louis Blanc / avenue Paul Rousset

M. MEDE attire l'attention des élus et des services sur le fait que lorsque les camions arrivent du boulevard Louis Blanc, en direction de l'avenue Paul Rousset, ils empiètent sur le trottoir. De ce fait, la sécurité des personnes est mise en danger, les piétons devant reculer pour éviter d'être emportés.

M. HAUTEFEUILLE rappelle que des entraves au stationnement ont été mises en place. Ces équipements permettent aux piétons de circuler en meilleure sécurité. Une amélioration sera toutefois recherchée.

Communication

Certains administrés ont remarqué que les vitrines installées sur les sanisettes ou sur les caisses des parkings comportent des informations désuètes (Noël à Saint-Tropez, exposition Brigitte Bardot ...). Cela ne donne pas une bonne image de la Ville.

Les élus regrettent que la situation reste inchangée malgré plusieurs signalements au service municipal concerné. Une relance sera faite.

Feux tricolores

M. SCAGLIOLA, coprésident du quartier, constate avec regret que le feu tricolore installé à hauteur de l'Hôtel de Paris, face à la caserne des Pompiers, soit particulièrement mal réglé.

M. LESCA prend la demande en considération et fera en sorte qu'une amélioration soit apportée.

* * *

La séance est levée à 19 heures 50.

P/O La Présidente du quartier,
L'Adjoint coordinateur,

Georges GIRAUD

